



## **AVIS PUBLIC**

### **VENTE DE GRÉ À GRÉ**

**AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ** par le soussigné et ce, conformément aux dispositions de l'article 28.1.1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) que la Ville a autorisé l'aliénation d'un camion Ford L8000 1996, de la façon, en faveur de Les Équipements Cloutier au prix de 12 000 \$; la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et les frais de transfert d'immatriculation étant à la charge de l'acheteur.

Donné à Ville d'Estérel, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2013.

---

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.  
Greffier